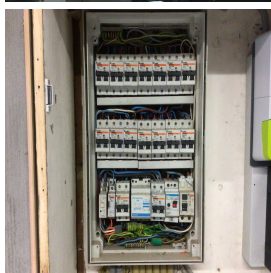


Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 24/2025/122247/D01:1

DATE DU CONTRÔLE 28/10/2025 (14:25 - 15:15) **AGENT VISITEUR** Jean-Philippe Givron
ADRESSE DU CONTRÔLE Rue Eugène Valentin 30 - 7110 La Louvière **TYPE DE CONTRÔLE** Visite de contrôle (6.5.)



› DONNÉES GÉNÉRALES

Adresse de l'installation	Rue Eugène Valentin 30 - 7110 La Louvière
Type de locaux	Unité d'habitation (maison)
Propriétaire	XXXXXXXXXX
Responsable des travaux	non communiqué
Dérogations applicables/appliquées	Anciennes installations électriques domestiques (8.2.1.) - Installations électriques domestiques ancien RGIE (8.2.2.)

› DONNÉES DU RACCORDEMENT

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD)	ORES ASSETS
Code EAN	Non communiqué
Numéro du compteur	1SAG1100709086
Index jour/nuit	003238,859/000000,000/007018,531/000000,034
Type de coupure générale	Teco
Câble compteur - tableau	VVB 4 x 10 mm ²
Tension nominale de service	230V - AC
Courant nominal de la protection de branchement	40A

› CONTRÔLE

Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position Pas OK I **Nombre de tableaux** 3 (garage/atelier) I **Nombre de circuits** 16+5+3

Circuits	14x II	1x II	1x II	T2 - 4x II	T2 - 1x II	T3 - 6x mono
Protection	D16A 3kA	D25A 10kA	D32A 3kA	D20A 3kA	D32A 3kA	F16A 10kA
Section (mm²)	2,5/10	10	6	2,5	6	?
Conclusion	OK	OK	OK	OK	OK	?

Les fondations datent	D'avant le 1/10/1981	Dispositif différentiel de tête	ID - 40A - 300mA - test OK
Type d'électrode de terre	Piquets	Dispositif différentiel supplémentaire	ID - 40A - 30mA - type A - test OK
Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω)	17,2	Dispositif différentiel supplémentaire	ID - 40A - 30mA - type A - test OK
Conformité des liaisons équipotentielle et des PE	OK	Fixation/Etat/Détérioration matériel	OK
Test de continuité	Concluant	Contrôle visuel appareils fixes et/ou mobiles	OK
Contrôle boucle de défaut	Concluant	Protection contre les contacts directs	OK
Protection contre les contacts indirects	OK	Résistance générale d'isolement (MΩ)	2,42
		Adéquation DPCDR – prise de terre	OK
		Adéquation protections surintensités – sections	OK

CONCLUSION : NON CONFORME

A la date du **28/10/2025**, l'installation électrique de **Rue Eugène Valentin 30 - 7110 La Louvière** n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension.

Le contrôle réalisé par **Certinergie** a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes.

Une nouvelle visite de contrôle est à exécuter pour constater la disparition des infractions par le même organisme au plus tard avant le **28/10/2026**.

Signature de l'agent

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 24/2025/122247/D01:1

› LISTE DES INFRACTIONS

- La tension d'alimentation n'est pas indiquée clairement de manière apparente sur chaque tableau de répartition et de manoeuvre. - 3.1.3.3.a
- Les canalisations principales d'eau et/ou de gaz internes au bâtiment, et/ou les colonnes principales du chauffage central et de climatisation et/ou les éléments métalliques fixes et accessibles qui font partie de la structure de la construction et/ou les autres éléments métalliques principaux ne sont pas connectés à la borne principale de terre. - 4.2.3.2.;5.4.4.1.;8.2.1.
- Les schémas unifilaires et plans de position ne correspondent pas à la réalité. - 3.1.2.;6.4.6.;6.5.7.;9.1.2.
- Les circuits, les appareils de coupure et/ou les dispositifs de protection ne sont pas repérés de manière claire et visible. - 3.1.3.
- Un/des cordons prolongateurs/multiprises sont installés en pose fixe. - 5.3.4.7.
- Les schémas unifilaires et plans de position ne sont pas conformes. - 3.1.2.;6.4.6.;6.5.7.;9.1.2.

› REMARQUES

- Nous ne pouvons pas exclure qu'au dépôt des schémas il puisse y avoir d'autres infractions.
- L'appareillage électrique fixe ou à poste fixe suivant n'est pas présent - lave-vaisselle/machine à laver/cuisinière/ sèche-linge
- Il n'est pas possible d'ouvrir, de démonter le tableau électrique sans l'endommager (matériel vétuste et/ou rendu indémontable). Tout n'a pas pu être vérifié.
- Lors d'une rénovation de l'installation électrique, les dérogations pourraient ne plus être appliquées.

Rappel sur les prescriptions réglementaires :

Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique est tenu :

- d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien ;
- de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension soient en tout temps observés ;
- de conserver les documents, en ce compris le ou les rapports de contrôle, de l'installation électrique dans un dossier, de le tenir à disposition de toute personne qui peut le consulter et de mettre à disposition une copie de ce dossier à tout éventuel locataire ;
- de transmettre le dossier de l'installation électrique au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant ;
- d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques ;
- de renseigner dans le dossier de l'installation électrique toute modification ou extension non importante survenue sur l'installation électrique ;
- de laisser réaliser par un organisme agréé un contrôle de conformité avant la mise en usage sur toute modification ou extension importante survenue sur l'installation électrique.
- si des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai de un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

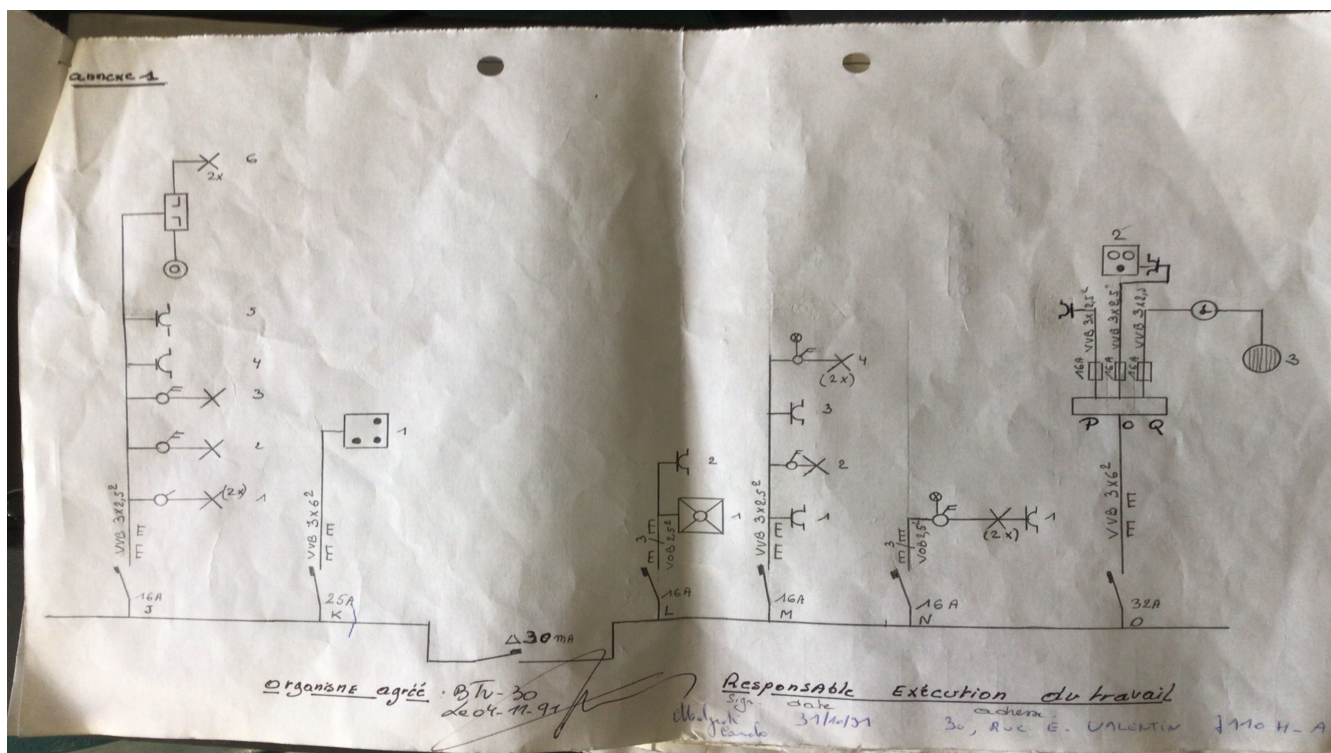
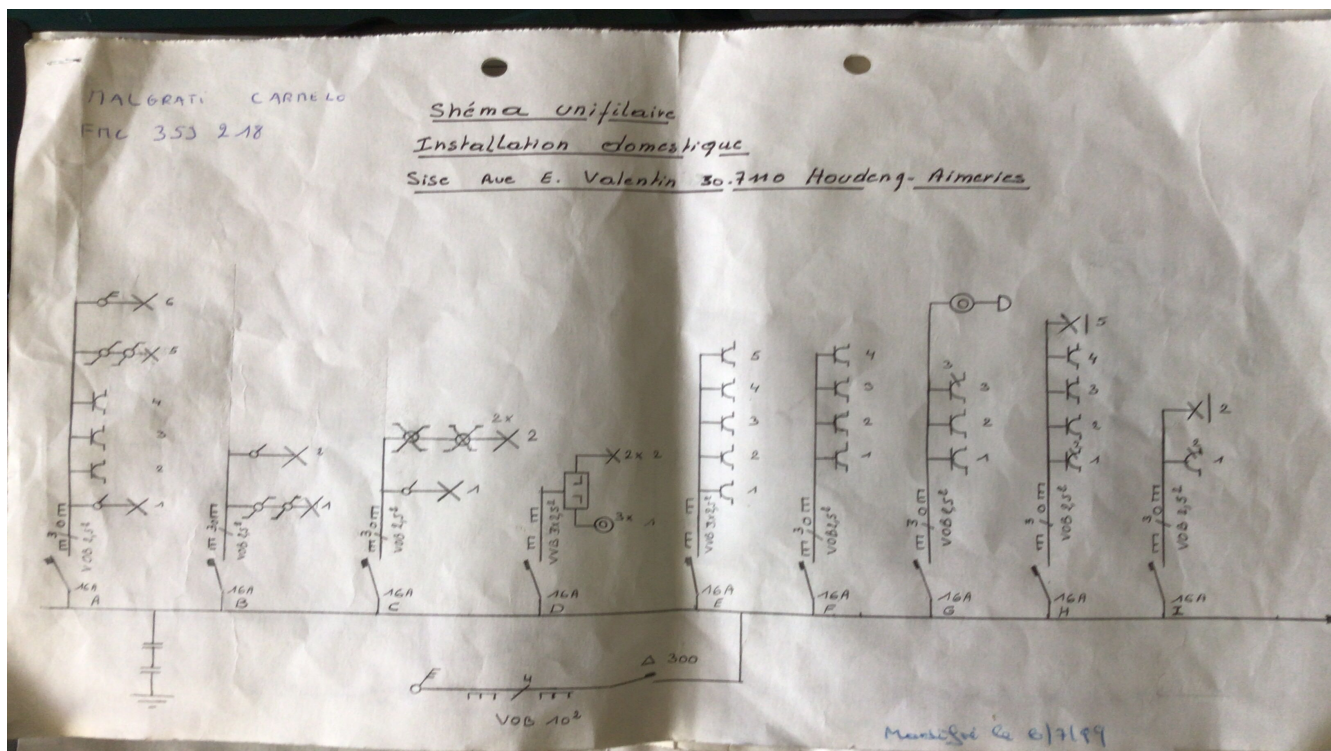
Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 24/2025/122247/D01:1

ANNEXES

Schéma(s) unifilaire(s) de l'installation



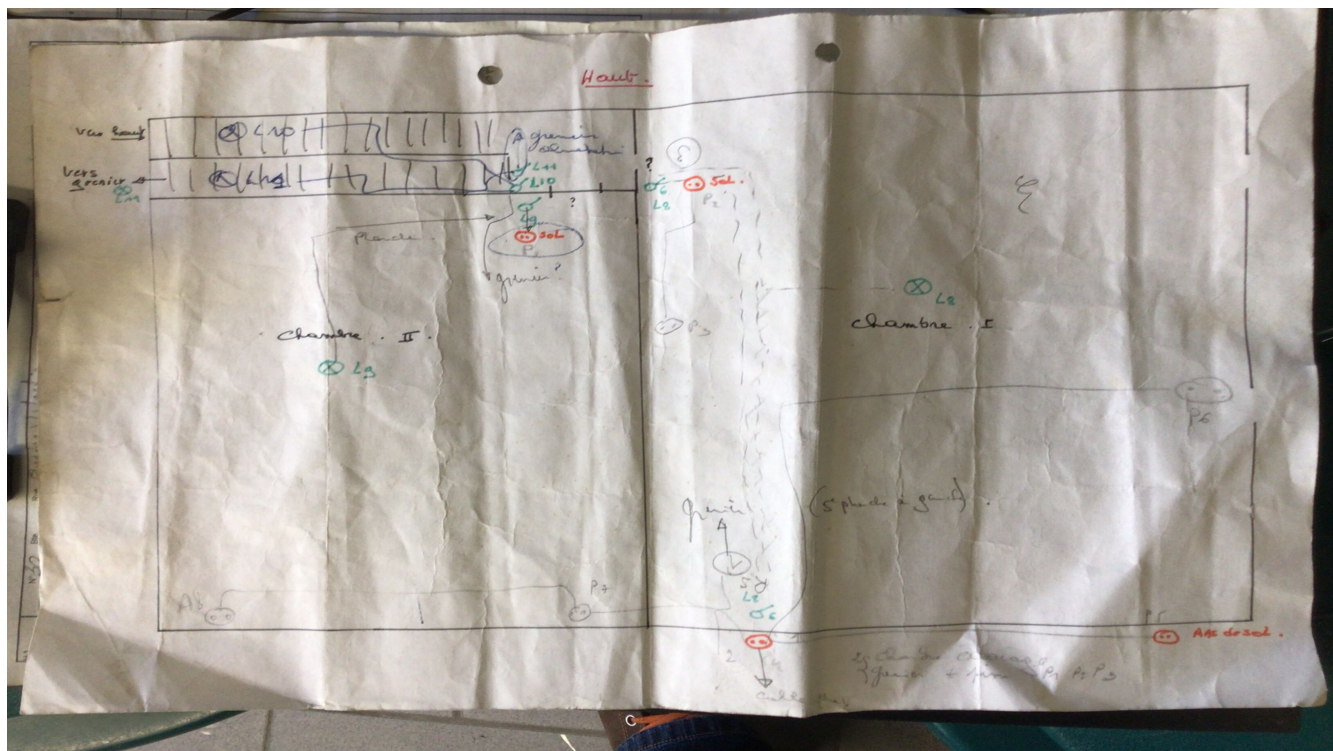
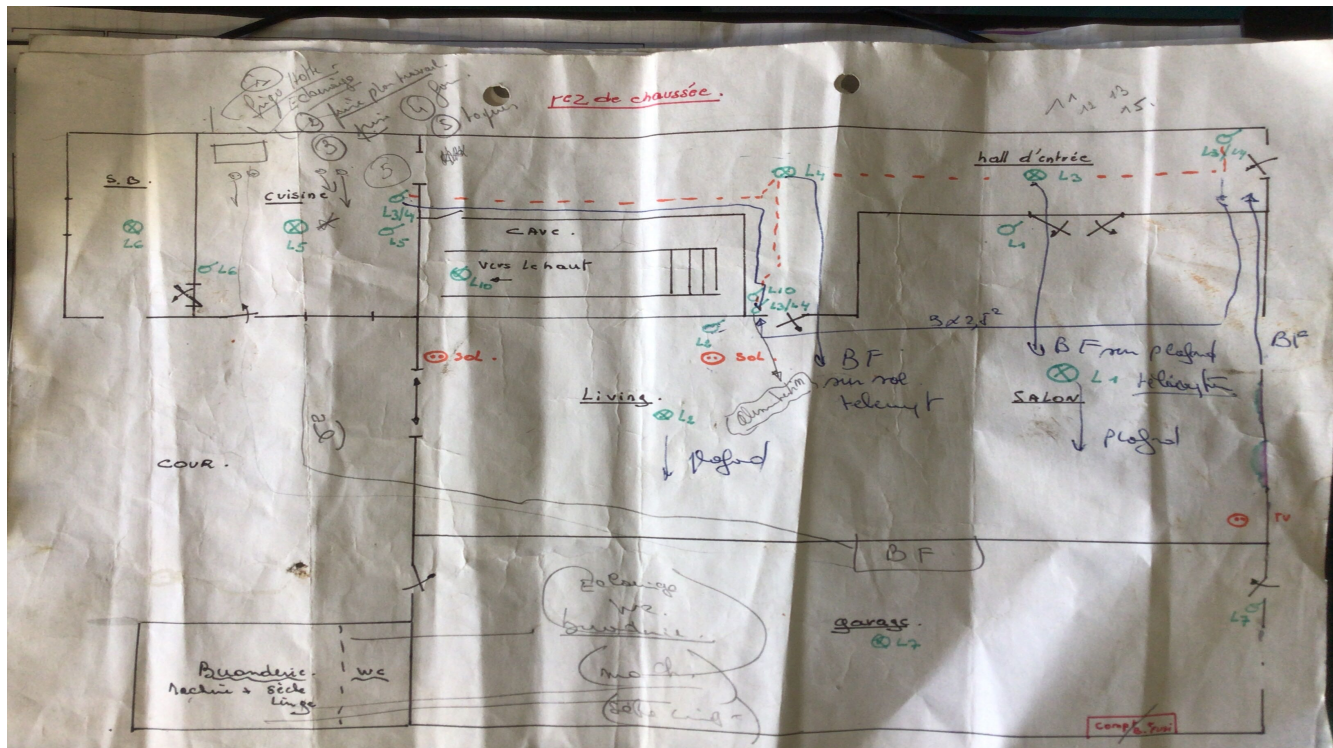
Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 24/2025/122247/D01:1

ANNEXES

Plan(s) de position de l'installation



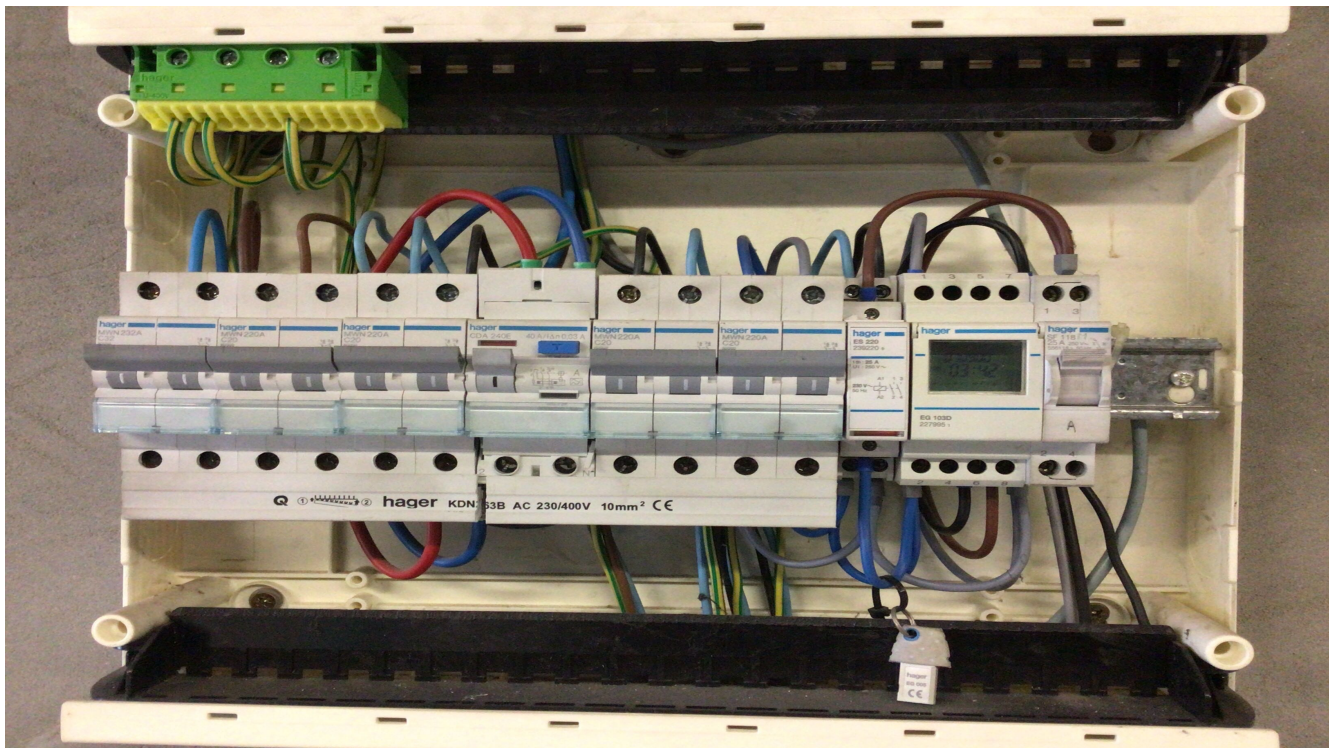
Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 24/2025/122247/D01:1

ANNEXES

Autre(s)



BUREAU TECHNIQUE VERBRUGHEN
ASBL
SIEGE DE BRUXELLES
Boulevard Coville 15
1040 Bruxelles
Tél. (02) 230.81.82
Fax (02) 230.80.08
SIEGE D'ANVERS
Van der Swegetstraat 3
2000 Antwerpen
Tél. (03) 216.28.90 - 216.28.91
Fax (03) 236.06.65

PROCES-VERBAL DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

RAPPORT N° 304/1505

ADRESSE DE L'INSTALLATION: 30 rue C. Valentin, Haulding A.

PROPRIETAIRE: Haulding A.

DEMANDEUR: M. TALGRATZ Camille

DISTRIBUTEUR: Elextabel

DATE DU CONTRÔLE: 07-11-91

TYPE DE CONTRÔLE: examen de conformité - visite de contrôle suivant: RGSE art. 270 (RGSE art. 270, RGPT art. 262) (RT et 231) (Prescriptions distributeur)

TYPE D'INSTALLATION: Nouvelle - Extension - Modification - Temporaire Type local: Déclat travaux: Fondations avant - après 1.10.81 - 1.1.82 BA4/BA5 - non

PROTECTION: Tension: 2x220 V Inter gds - type: 400V rel. attach: A

Câble aliment. tableau princ.: 4 x 16 mm²

Type d'électrode de terre: boucle - bords - conducteur horizontal

Nombre de tableaux: 2 ; Nombre de circuits term.: 11 ; PK: 6 ; Om: 1 ; RI tot.: 20 ; Norm: Norm

DESCRIPTION:

L	C	Type Cal	Protection	RI	Max	Type Cal	Protection	RI	Max
A	6	Aut 16	1	20	1	Aut 16	1	20	1
B	8	1	1	16	1	1	1	16	1
C	1	1	1	1	1	1	1	1	1
D	1	1	1	1	1	1	1	1	1
E	5	1	1	1	1	1	1	1	1
F	4	1	1	1	1	1	1	1	1
G	1	1	1	1	1	1	1	1	1
H	1	1	1	1	1	1	1	1	1
I	1	1	1	1	1	1	1	1	1
J	1	1	1	1	1	1	1	1	1
K	1	1	1	1	1	1	1	1	1
L	1	1	1	1	1	1	1	1	1
M	1	1	1	1	1	1	1	1	1
N	1	1	1	1	1	1	1	1	1
O	1	1	1	1	1	1	1	1	1
P	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Q	1	1	1	1	1	1	1	1	1
R	1	1	1	1	1	1	1	1	1
S	1	1	1	1	1	1	1	1	1
T	1	1	1	1	1	1	1	1	1
U	1	1	1	1	1	1	1	1	1
V	1	1	1	1	1	1	1	1	1
W	1	1	1	1	1	1	1	1	1
X	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Y	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Z	1	1	1	1	1	1	1	1	1

1. Les DPCP installés sont adaptés à la valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre: ou - pour -

2. Les protections installées contre les surintensités sont adaptées aux sections des circuits qu'elles protègent: ou - pour -

3. L'installation de chauffage est présuée conforme à la norme NEN ou équivalente: ou - non.

Infractions constatées et/ou notes: Néant

CONCLUSION: 1. L'installation est conforme. Le DPCP est plombé et le schéma unifilaire est vérifié. L'installation doit être vérifiée avant le 07-11-2016 ou extension importante effectuée avant cette date. L'installation n'est pas conforme. L'installation doit être maintenue en service pour autant qu'elle ne présente pas de danger pour les personnes et les biens. L'AGENT NISTEUR: J.C. OUTINNE

FORM 1038/12-89

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 24/2025/122247/D01:1

› ANNEXES

Autre(s)

